

Paris, le 22 avril 2024

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

Ouverture d'une procédure de liquidation

Dans le prolongement de son communiqué du 28 mars 2024, la société Carpinienne de Participations annonce que le Tribunal de Commerce de Paris a décidé ce jour l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.

La société Carpinienne de Participations a sollicité la suspension de la cotation de son action, avec effet à compter du 22 avril 2024 (post-clôture).

Il n'est pas envisagé que la cotation reprenne et les actions devraient être radiées de la cote dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire.

Contact :

M. Hervé Delannoy

Tél : + 33 (0) 1 44 71 14 00

Email : contact-sacp@euris.fr

<http://www.carpinienne-de-participations.fr>